
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 février 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0133

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2013, en y retirant les articles 20.002, 30.006, 40.002 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0134

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0135

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0136

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation des travaux d'aménagement d'accès aux gares de Saint-Léonard–Montréal-Nord et de Pointes-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1120160003

CE13 0137

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12164 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 1 - Adaptateurs	125 771.04 \$
Spécialités d'Aqueduc Corix	Groupe 2 - Raccords et brides	115 564.87 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1120184007

CE13 0138

Il est

RÉSOLU :

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11928;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau-Groupe 1	116 563,60 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau-Groupe 2	370 286,19 \$

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11928;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Vision instrumentation inc.	Compteurs d'eau-Groupe 3	583 189,42 \$
Vision instrumentation inc.	Compteurs d'eau-Groupe 5	826 112,15 \$

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1120184006

CE13 0139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc. pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une période de trois ans, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 septembre 2012, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1126075003

CE13 0140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 493 180,97 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 3 compresseurs et 2 postes de remplissage, de marque Jordair/Bauer, incluant l'installation et l'entretien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 180,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12373 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1126178002

CE13 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles, pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 1 332 643,41 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 14 novembre 2012;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1125006005

CE13 0142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré, à la Société d'animation de la Promenade-Bellerive (SAPB), pour une période de deux ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, pour les services d'accueil dans le parc de la Promenade-Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 153 134 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date d'août 2012;
- 2 - d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et la SAPB selon les termes et conditions stipulés audit projet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1123703004

CE13 0143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 187 785,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12170 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1123838013

CE13 0144

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois pour la fourniture de casques antiémeutes ajustables et visières pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'accorder à Aréo-Feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12451 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1136135001

CE13 0145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 944 668,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation des services de gardiennage au Biodôme, du 6 mars 2013 au 5 mars 2014, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda inc. (CM11 0082) de 1 517 046,49 \$ à 2 461 714,57 \$ et ce, conformément à l'article 15 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11391);
- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 afin d'inclure audit contrat les installations du Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 3- d'autoriser la cession dudit contrat de Groupe de sécurité Garda inc. à Groupe de sécurité Garda Senc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1135034001

CE13 0146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 551 240,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 22, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 085,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5602;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1121035015

CE13 0147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour les services professionnels requis en formation spécialisée, pour une somme de 121 972,38 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 4 février 2013;
- 2- d'approuver à cette fin, la lettre de commande de crédits formation entre la Ville de Montréal et cette firme;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134838001

CE13 0148

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir, pour l'exercice 2013, les services professionnels des cabinets d'avocats ci-dessous indiqués afin de représenter la Ville de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation foncière :
 - Brunet, Lamarre; et
 - Dufresne Hébert Comeau
- 2- d'autoriser à cette fin une somme de 475 000 \$, taxes incluses, pour le paiement de leurs services et frais, tant au niveau de la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec, qu'au niveau des appels devant les tribunaux supérieurs;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1121804002

CE13 0149

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du contrat de service Permis et immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville de Montréal, afin d'autoriser le Bureau du taxi et du remorquage à effectuer pour le compte de la SAAQ, contre rémunération, les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2- d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1123335002

CE13 0150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs (CO98 00787) pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, et modifient la liste des produits en vente.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1124069006

CE13 0151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron s.e.n.c., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2013, des espaces situés au 2111, rue St-Zotique, pour l'installation d'équipements de téléphonie sans fil, moyennant un loyer total de 245 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1134565004

CE13 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 9 mois, à compter du 1^{er} mai 2013, un espace d'une superficie de 418,06 mètres carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 107 681,27 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1134565001

CE13 0153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Montréal et Faubourg St-Laurent Phase III inc. aux fins suivantes :

- la modification de l'acte de vente intervenu entre eux, le 29 mars 2010, devant M^e Josée Bergeron, notaire, sous le numéro 5 968 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mars 2010, sous le numéro 17 041 502, quant aux titres « Obligations de l'Acheteur » et « Clause pénale » de celui-ci;
- la reconnaissance par la Ville de Montréal d'avoir reçu de Faubourg St-Laurent Phase III inc. la somme de 412 000 \$ étant donné le non-respect de la date de terminaison des travaux de construction, soit toute somme due comme pénalité de retard journalière, calculée du 30 septembre 2012 jusqu'au 23 avril 2013, dont quittance pour cette période seulement;
- le pouvoir au directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières de remettre à Faubourg St-Laurent Phase III inc., sans nécessité de nulle autre autorisation, toute somme payée en trop comme pénalité de retard, et ce, dans le cas où les travaux de construction se terminaient avant le 23 avril 2013. L'ajustement se fera alors au prorata du nombre réel de jour de retard, et le trop-perçu remis à Faubourg St-Laurent Phase III inc.;
- le pouvoir pour la Ville de Montréal d'accorder une mainlevée totale à Faubourg St-Laurent Phase III inc. de l'inscription des droits de résolution et de préavis d'exercice de ce droit respectivement publié sous les numéros 17 041 502 et 19 621 430 sur remise d'une lettre de garantie bancaire par Faubourg au montant de 300 000 \$;
- l'acceptation par la Ville de Montréal d'une lettre de garantie bancaire au montant de 300 000 \$, valide jusqu'au 17 juin 2013, pour garantir l'obligation de construire et la terminaison des travaux de Faubourg St-Laurent Phase III inc. Si les travaux ne sont pas terminés le 31 mai 2013, la Ville de Montréal encaissera cette lettre;

le tout sujet aux stipulations et autres conditions mentionnées à ce document.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1133496001

CE13 0154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'accorder un budget additionnel de dépenses de 400 000 \$ équivalent aux revenus additionnels pour les années 2013 et 2014;
- 4 - d'imputer ces revenus et dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Émilie Thuillier

20.020 1134784001

CE13 0155

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue de l'événement du défilé de la Saint-Patrick le 17 mars 2013;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick le 17 mars 2013;
 - zone de montage : l'avenue McGill College, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h; rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Atwater et la rue du Fort de 8 h 30 à 14 h;
 - parcours du défilé : rue Saint-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30;
 - zone de démontage : rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Union, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Cathcart, entre la rue University et la rue du Square-Phillips; rue Aylmer, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve; rue Mayor, entre la rue City Councillors et la rue Aylmer, de 12 h à 17 h;
- 3 - d'autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine Ouest;
- 4 - d'édicter, en vertu de Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c P-12.2, article 7), une ordonnance permettant le traçage d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Phillips pour cette occasion;

de recommander au conseil municipal :

- 5 - d'approuver un projet de protocole d'entente avec United Irish Societies of Montreal, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 17 mars 2013;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1135877001

CE13 0156

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 17 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Périodes	Montants
PROJET LOVE : Vivre sans violence	<i>Animation de projets jeunesse en loisir culturel</i>	Entre mars 2013 et fin décembre 2013	5 000 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	<i>La production de spectacles en loisir culturel</i>	Entre mars 2013 et fin décembre 2013	12 000 \$
		Total	17 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1134739001

CE13 0157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, tel que prévu au budget 2013;
- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1134834002

CE13 0158

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1123751024

CE13 0159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abandonner la réserve imposée à des fins de parc, en vertu de la résolution CM12 1509 du conseil municipal, sur une partie du lot 2 247 793 du cadastre du Québec, tel qu'illustré à l'article 1 du plan E-39 Bordeaux daté du 3 décembre 2012 joint au dossier décisionnel;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1125268009

CE13 0160

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du développement du Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1120890011

CE13 0161

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer M. Christian G. Dubois, membre du Comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1132402001

CE13 0162

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'approuver une rémunération annuelle de 5 000 \$ pour chacune des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134233001

CE13 0163

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 155 000 \$ en capital, intérêts et frais de l'action intentée par M. David Simard contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Pierre Yves Boisvert un chèque à l'ordre de Duplessis Robillard en fidéicomis au montant de 155 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1134416001

CE13 0164

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal d'une ville liée, Montréal-Ouest, dans le cadre du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1125213001

CE13 0165

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente,

Adopté à l'unanimité.

40.004 1121658002

CE13 0166

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), dans le but de refléter les modifications apportées au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1131353001

Règlement RCE 13-001

CE13 0167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « stade Gary-Carter » le stade de baseball aménagé dans le parc Ahuntsic, du côté nord-est de la rue Lajeunesse, au sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le parc Ahuntsic est situé sur le lot numéro 1 995 440 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1134521002

CE13 0168

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de changer le nom de la rue Faillon Ouest, située entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique à l'ouest, au sud du parc Jarry, et la nommer « rue Gary-Carter ». Cette voie est située sur le lot numéro 2 249 861 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1134521001

CE13 0169

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1133751001

CE13 0170

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1131353002

CE13 0171

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 28 janvier au 1^{er} février 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1131041002

CE13 0172

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1134527001

Levée de la séance à 14 h 50

70.001

Les résolutions CE13 0133 à CE13 0172 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville